CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E156725** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE 26/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2011

Raison sociale : SCIASCIA ALEXANDRE

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 01/03/2025

Capital : 0

18 RUE JULES LOBET
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Charleville mezieres 529829103RM08

Siret : 529 829 103 00017

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4026637

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4962564404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4962564404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 26 02 40 22 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
SCIASCIA ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.alex-construction.com/

E-mail : alexconstructionpro@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 620 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	6	16/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/03/2026 08:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E156725** **VALABLE JUSQU'AU** **16/05/2027**

ÉDITÉ LE **26/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2011
Forme juridique : EI
DEPUIS LE 01/03/2025
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Charleville mezieres 529829103RM08

Siret : **529 829 103 00017**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4026637

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4962564404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4962564404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **SCIASCIA ALEXANDRE**

18 RUE JULES LOBET
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Téléphone : 06 26 02 40 22 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.alex-construction.com/
E-mail : alexconstructionpro@gmail.com

Responsabilité légale :
SCIASCIA ALEXANDRE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.